



SNETAA
SNETAA-CPE
DIRECTION
SNATOS
SNEPAG
SNETAA-IPE
SNPFCDN
SNETAA-MI-SE
SNO
SNETAA-ONAC
SNETAA-INJSA

COMMISSION POCHARD

LES METIERS D'ENSEIGNANT

La Fédération EIL demande une audition spécifique pour le SNETAA, 1^{er} syndicat des Professeurs de Lycée Professionnel.

La commission découle du discours du Président de la République prononcé à la rentrée scolaire dans lequel il explique sa volonté de revaloriser le travail des enseignants. Toutefois dans sa lettre aux éducateurs, le Président de la République n'a pas mentionné les personnels non enseignants. Alors que ce sont eux qui ont les rémunérations les plus basses, ils ne seraient pas concernés ? La fédération EIL rappelle que l'équipe éducative est composée d'un ensemble d'adultes encadrant des jeunes. C'est la revalorisation des rémunérations de tous ces personnels, enseignants, non enseignants agents techniciens, agents administratifs, assistantes sociales, infirmières... qu'il faut mettre en œuvre.

Parler de la revalorisation des métiers de l'enseignement ne peut se concevoir sans placer les professeurs dans leur contexte : l'école. C'est l'école de la Nation dont il est question. Et si une nation se juge par son activité économique, par l'expression de sa démocratie, elle se juge aussi par l'effort qu'elle consent pour son école et ses enseignants

Cette école, c'est l'école de la République, c'est donc l'école publique laïque. C'est

- Un lieu d'apprentissage des connaissances : le lire, écrire, compter de Jules Ferry
- Un lieu d'apprentissage de la vie en société, et de la citoyenneté
- Un lieu d'apprentissage du respect de l'autre, de la tolérance, de la laïcité, contrairement à ce qui se passe dans les écoles communautaristes, religieuses, patronales...
- Un lieu d'apprentissage progressif de la liberté absolue de conscience permettant la prise de conscience de la maîtrise de son destin

- Un lieu d'apprentissage de professions.

- C'est aussi un lieu qui permet aux jeunes d'exercer un regard critique sur les formations qui leur sont dispensées

Enfin l'école a pour but d'amener progressivement les jeunes qui lui sont confiés à aller au maximum de leurs possibilités pour réussir leur intégration au sein de la société. Pour nous, à EIL cette intégration est professionnelle, citoyenne, économique et sociale

La France n'est plus seule responsable de son système éducatif.

- L'autonomie des établissements ne doit pas concerner les programmes, la délivrance des diplômes, le recrutement des personnels. Ils doivent rester de la responsabilité de l'Etat

- Les établissements même s'ils sont régionalisés, départementalisés doivent offrir les mêmes garanties aux jeunes. Ces offres de formation doivent être reconnues nationalement et déboucher sur des diplômes reconnus par toutes les entreprises et donc attribués par le service public d'éducation. Leur maillage doit être assez dense pour offrir à tous des formations de proximité dans tous les domaines y compris lorsque les emplois sont hors de sa région. C'est le principe républicain d'égalité entre tous les citoyens

- La France fait partie de l'Europe et tient compte des décisions prises à Lisbonne notamment celle d'amener 50 % d'une classe d'âge au niveau bac plus trois d'une part et celle de réduire le nombre de jeunes qui quittent l'école sans qualification.

Dans une société qui évolue elle doit aussi tenir compte des améliorations des connaissances nécessaires à l'exercice des métiers et de la l'évolution des techniques, et donc mettre en œuvre une école tout a long de la vie qui doit s'adresser aux jeunes qui quittent après l'obtention d'un premier diplôme leur permettant effectivement d'exercer un métier.

L'école de la République n'est pas une école figée avec ses formations, ses maîtres, ses diplômes. Elle a évolué progressivement. L'école jusqu'à quatorze ans, que les jeunes quittaient avec le certificat d'études primaire en poche a fait place au collège dans la deuxième partie du XX^e siècle. Cette tentative de démocratisation de l'école et d'élévation du niveau de qualification n'a atteint que partiellement les objectifs qui lui avaient été fixés. Elle a connu des succès incontestables : par exemple l'augmentation du nombre de bacheliers (qui a doublé entre 1985 et 1995) ou l'augmentation du nombre de jeunes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. A chaque fois ces succès correspondent à un développement de

Syndicats EIL Fédérés Unitaires

74 rue de la Fédération 75 739 Paris Cedex 15 tél. : 01 53 58 00 39 - Fax : 01 45 67 05 53

e-mail : fed.eil@wanadoo.fr

site : www.fed-eil.com

l'enseignement professionnel : BEP, puis baccalauréat professionnel, d'une part, BTS et DUT d'autre part. Maintenant l'école du début du XXI siècle doit non seulement apprendre à lire, écrire, ou compter, augmenter les connaissances que les jeunes doivent posséder en quittant l'école, mais aussi à préparer à un métier.

Car La société se transforme et les jeunes confiés à l'école évoluent eux aussi. Mais leurs valeurs ne correspondent pas aux valeurs du système éducatif, du monde adulte. Tout se passe comme si le système d'enseignement lui, n'avait pas évolué. On est resté à un enseignement s'adressant à une élite, alors que la massification a eu comme conséquence de maintenir au sein du système scolaire des élèves qui, autrefois l'auraient quitté.

Les méthodes d'enseignement continuent à s'adresser à une classe sociale dite favorisée. Il ne faut pas s'étonner, en conséquence, si nombre de jeunes éprouvent des difficultés au collège et souhaitent le quitter rapidement. Aux 150 000 jeunes qui quittent annuellement le système scolaire sans diplôme, il faut ajouter ceux qui, dans l'enseignement supérieur quittent l'université en cours de cursus et aussi ceux qui, diplômés dans des spécialités pointues ne trouvent pas de travail par ce qu'il n'y en a pas. Près de 200 000 jeunes sont livrés à la rue tous les ans.

Bien sur qu'il faut que les jeunes puissent s'approprier le socle commun, mais peut-on, pour ce faire, les faire passer dans un moule unique sans tenir compte de leur spécificité, de leurs aptitudes, de leur vécu. Proposer des voies diversifiées, d'égale dignité leur permettrait par exemple par une pédagogie différenciée, par du soutien afin de ne plus se trouver en rupture sociale et scolaire.

Ces difficultés de notre système scolaire ont des répercussions sur les enseignants

Outre les difficultés, dues à un système scolaire pas entièrement adapté, les enseignants connaissent d'autres difficultés aux origines multiples

- contestation de l'autorité que représente l'adulte parent, le « système »... dû à la déstructuration de la cellule familiale, au développement des familles monoparentales, à l'importance des points d'ancrage qu'offre la société fortement médiatisée, arrivée de nombreux enfants d'origines diverses jetés dans des niveaux qui ne correspondent ni à leurs aptitudes, ni à leurs compétences, ni à leur cursus passé, parce qu'il n'existe pas de structures d'accueil correspondant à leur besoin ;

- réduction forte de la présence d'adultes dans les établissements scolaires - voire changement de nature- ce qui a conduit à la destruction progressive de la communauté éducative, et donc à la destruction des relations adultes- enseignés : par exemple les MI-SE, liaison entre jeunes et monde adulte, remplacés par des aides éducateurs en nombre réduit et insuffisant. Par exemple encore TOS transférés aux régions avec en conséquences la rupture de l'unité éducative ;

- contestation des décisions prises par le monde éducatif par des élèves, par des parents, par l'administration ce qui a comme conséquence de dégrader l'autorité des enseignants....

Les CPE : des personnels enseignants à part entière

Les CPE personnels enseignants, placés au centre du dispositif de l'établissement participent pleinement à la bonne marche des établissements et à l'éducation citoyenne des jeunes. La spécificité française, elle ne doit pas être sacrifiée à des visées économiques européennes. Ils sont incontournables par leur activité face à l'évolution des jeunes et de la société. Ils doivent rester personnels enseignants.

Un renouvellement important du corps professoral

Le corps professoral est relativement âgé, et les départs à la retraite de plus en plus nombreux. Un recrutement massif est nécessaire. Il faut un plan pluriannuel de recrutement, ce qui permettra aux les jeunes qui se destinent aux métiers de l'enseignement de connaître les possibilités de recrutement, mais aussi d'éviter de recruter à la hâte des personnels contractuels sans formation, sans perspectives d'avenir, ni pour pallier le manque de personnels titulaires.

Des personnels fonctionnaires avec un statut de fonction publique d'Etat avec des traitements revalorisés.

Les enseignants doivent garder leur statut de fonction publique d'Etat. Il peut y avoir des regroupements de corps- certains ont déjà été envisagés- mais la spécificité de chaque niveau d'enseignement doit être préservée, par exemple professeurs des écoles, des professeurs de lycée professionnels,...

Les enseignants ne peuvent se contenter de mots pour solde de tout compte. Les comparaisons avec les pays de l'OCDE font apparaître que la France ne se situe pas dans les pays qui rémunèrent le mieux ses enseignants. Les 30 % de retard accumulés en 25 ans doivent être comblés. Il ne peut être question de faire croire qu'ils ne pourraient gagner plus que grâce à des heures supplémentaires. Valoriser les métiers d'enseignants passe par une réévaluation de leur grille de salaire.

Parce que la carrière des enseignants s'établit sur la durée de vie professionnelle, sa valorisation ne passe pas par les politiques au « mérite »... La notation ne peut être remplacée par des évaluations laissant la part belle à la subjectivité, au favoritisme. Par contre la possibilité de promotion de corps doit être revue et améliorée, pour permettre de plus grandes possibilités de promotion pour les personnels

Moderniser la fonction publique ne peut avoir comme conséquence de supprimer le « carcan » des statuts. Les statuts, tant le statut général de la fonction publique que les statuts particuliers sont autant de garanties nécessaires pour les fonctionnaires. Ainsi protégés, ils pourront mettre réellement en œuvre les principes d'indépendance par rapport aux groupes de pressions quels qu'ils soient. A défaut ce serait remettre en cause leurs statuts, ce serait remettre en cause les principes de neutralité et de laïcité de l'État. Ce serait ruiner les principes fondamentaux de la République.

Une Formation initiale de qualité en lien avec une véritable formation continue

Il est nécessaire d'avoir des enseignants bien formés. On n'enseigne pas de la même façon à des jeunes en première année d'école primaire et à des adolescents qui préparent le baccalauréat. La pédagogie n'est pas la même en classe de philosophie et en classe de baccalauréat professionnel. Il est donc nécessaire que les enseignants aient une formation spécifique. Centre de

formation pour l'école primaire, Centre de formation pour le collège, Centre de formation pour le lycée professionnel et technique, Centre de formation pour le lycée d'enseignement général. Ces centres doivent aussi assurer la formation continue des personnels. Celle-ci fait partie intégrante du cursus professionnel. Les personnels doivent pouvoir changer de niveau d'enseignement, ce qui actuellement est quasiment impossible. Il appartient aux centres de formation de mettre en place les modules d'adaptation nécessaires.

Les stagiaires

Recrutés principalement par concours national doivent recevoir une formation en centre national de formation spécifique aux grands corps. Ils ne doivent pas être considérés comme des moyens d'enseignement, mais doivent pouvoir découvrir le métier dans le cadre d'une pratique accompagnée.

La prise en compte des divers travaux

L'enseignant n'a pas que des heures de présence devant élève. La préparation des cours, les conseils de classe, les réunions avec les parents, les temps de suivi des élèves en stage, l'aide aux collègues entrant dans le métier, les tâches de laboratoire, les préparations des sujets d'examen, les relations avec les familles, les journées de sensibilisation, les réunions des conseils pédagogiques et d'enseignement, les « opérations portes ouvertes », les présentations d'établissements ... doivent être pris en compte dans le temps de travail et rémunérés.

Améliorer les conditions d'exercice des métiers

Les mutations doivent pouvoir être effectuées sur l'ensemble du territoire et non à l'aveugle comme c'est le cas actuellement, avec un mouvement en deux tours.

Dans les établissements, à taille humaine, des salles de préparation de cours, de petite taille, en plus grand nombre devraient être mises à la disposition des personnels.

Hygiène et sécurité :

Les locaux doivent être mis en conformité pour accueillir les handicapés.

Les visites médicales doivent revenir, comme la loi le prévoit, annuelles et pendant le temps de travail. La médecine préventive doit retrouver sa place et le corps des médecins de prévention doit être recréé.

Le fonctionnement des comités d'hygiène de sécurité au niveau des établissements est à revoir. Des postes d'adaptation et de réemploi en plus grand nombre sont nécessaires pour les enseignants, compte tenu de la réforme des retraites de 2003 qui a pour conséquence un allongement de la durée du travail, alors que les personnels commencent à voir leur santé se dégrader.

Dialogue social

La fédération EIL est attachée au dialogue social. Elle souhaite que ce soient les personnels et non pas l'administration qui choisissent qui est ou n'est pas représentatif.

Pour sa part, la fédération EIL souhaite prendre sa place dans le dialogue social.

Je vous remercie

Intervention du SNETAA-EIL

COMITE POCHARD

Les enseignants ont besoin comme toute profession et d'ailleurs peut-être plus que d'autres compte tenu de leur rôle social, de reconnaissance, de respect. A l'intérieur de l'Ecole par leur institution comme à l'extérieur.

Cela pose la question du rôle et de la place de l'Ecole dans notre société. Les enseignants ont donc besoin d'une double valorisation

- sociale par la reconnaissance de leur mission
- salariale pour le respect de leur statut

Cela pose pour nous la question de la place de l'Enseignement Professionnel dans l'Ecole, au sein de l'Education Nationale. Cette voie de formation est bien celle de la réussite des jeunes, elle demande toujours d'être à égale dignité avec les autres voies de formation. C'est bien l'image de l'Enseignement professionnel qui est en jeu, celle associée à ses élèves, à ses personnels. En effet, qui connaît les PLP : Professeurs de Lycée Professionnel ?

Effectivement, ce concours n'est pas présenté aux étudiants. Ainsi souvent sont préparés CAPES-CAPET et ensuite si l'on n'a pas les autres concours, le CAPLP. Cette entrée dans le métier ressemble à l'orientation par défaut de nos élèves.

Ensuite on devient PLP par une alchimie étrange qui permet de découvrir que l'enseignant est bien là pour remotiver les jeunes, les réconcilier avec eux-mêmes, les remettre au travail sur le chemin de l'insertion par l'acquisition du diplôme.

La pédagogie est inductive, individualisée basée sur la logique du projet, de l'objectif.

Pour autant, cela n'est pas vraiment acquis lors de la formation à l'IUFM.

Les Lycées Professionnels et les PLP se sont toujours adaptés à leurs élèves et non l'inverse. Il fallait bien « gérer » l'hétérogénéité des jeunes issus le plus souvent de milieux les plus défavorisés (en un mot, la résultante de parcours scolaires trop souvent basés sur l'échec).

Pourtant, les PLP ont dû se battre pour leur reconnaissance. C'est le double combat pour l'unification du corps avec un même horaire hebdomadaire 18 h pour la même rémunération que les certifiés ou PE. Certes nous sommes tous enseignants mais nous estimons qu'en fonction des publics d'élèves, ce n'est pas le même métier, ni la même formation. C'est pourquoi nous revendiquons la spécificité de notre corps.

Ainsi par exemple, les PLP d'enseignement général sont bivalents. Cela est bien vécu car cela obéit au besoin de nos jeunes et à la nécessité de cet enseignement qui fait que l'enseignement général est partie intégrante de la formation.

Les PLP ont donc un statut particulier qui matérialise un service hebdomadaire de 18 h. Pour autant, chaque semaine, s'ils effectuent ces 18 h, ils ne font pas forcément la même chose car il y a :

- les modules
- le soutien
- le PPCP
- les PFE-PFMP...

Ils accomplissent toutes ces missions qui sont déjà prévues.

On devient donc vraiment PLP !

Cependant la lutte de la reconnaissance, du respect doit continuer car les jeunes en terminale Bac Pro ne sont pas comme les autres, ils n'ont pas d'enseignement de philosophie par exemple.

L'ECJS est dédoublée en lycée, elle ne l'est pas en LP alors que ces jeunes en auraient vraiment besoin.

Il n'est pas prévu de faire bénéficier de décharge de service les PLP qui préparent pourtant aux épreuves du Bac.

La formation continue est un besoin indispensable pour les PLP d'enseignement professionnel, notamment pour leur connaissance des évolutions de l'entreprise mais rien n'est vraiment prévu.

La liste des revendications pourrait ici s'allonger !

Nous pouvons reprendre certains éléments en fonction des thèmes, des questions que vous souhaitez poser.

Le SNETAA est toujours prêt à la discussion.